

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

**ATL 108 — GOLFE DU SAINT-LAURENT (PARTIE SUD-OUEST),
PREMIÈRE ÉDITION, 2006**

Chapitre 1 — Après le paragraphe 116
Supprimer : *Cartes 4403, 4421, 4422*
Remplacer par : *Cartes 4935, 4403*

(A2019-008.6)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Après le paragraphe 118
Supprimer : *Carte 4421*
Remplacer par : *Carte 4935*

(A2019-008.7)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Page 22 — Haut de la page, colonne de gauche (version imprimée en 2006)
Supprimer : *Carte 4421*
Remplacer par : *Carte 4935*

(A2019-008.8)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Après le paragraphe 121
Supprimer : *Carte 4422*

(A2019-008.9)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 123, après « par un épi de sable »
Supprimer : asséchant

(A2019-008.10)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 126
Supprimer : « Un **feu** (953), ... (46°09'N, 62°28'W). »
Remplacer par : Un **feu** (953), d'une altitude de 82 pieds (25 m) et reposant sur une tour blanche à partie supérieure rouge, est placé sur Panmure Head.

(A2019-008.11)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 127.

(A2019-008.12)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Page 23 — Haut de la page, colonne de gauche (version imprimée en 2006)
Supprimer : *Carte 4422*
Remplacer par : *Carte 4935*

(A2019-008.13)
(Édition mensuelle n° 05/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

**ATL 108 — GOLFE DU SAINT-LAURENT (PARTIE SUD-OUEST),
PREMIÈRE ÉDITION, 2006**

Chapitre 1 — Paragraphe 129
Supprimer : 20 pieds (6,1 m)
Remplacer par : 18 pieds (5,5 m)

(A2019-008.14)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 136
Remplacer par : ¹³⁶ Le **quai** Queens (quai des pêcheries) s'avance sur 575 pieds (175 m) et offre une profondeur de 8 pieds (2,4 m) le long de son extrémité. Un **quai** en L, dont l'extrémité mesure 125 pieds (38 m), s'avance vers l'Est sur 225 pieds (68,6 m) depuis le quai Queens. Ce deuxième quai sert d'abri aux postes d'amarrage ainsi qu'aux pontons situés près de la rive.

(A2019-008.15)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Page 24 — Haut de la page, colonne de gauche (version imprimée en 2006)
Supprimer : *Carte 4422*
Remplacer par : *Carte 4935*

(A2019-008.16)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Après le paragraphe 148
Supprimer : *Carte 4403*

(A2019-008.17)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Après le paragraphe 150
Supprimer : *Carte 4420*

(A2019-008.18)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 154
Supprimer : 8 pieds (2,4 m)
Remplacer par : 7 pieds (2,1 m)

(A2019-008.19)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Page 26 — Haut de la page, colonne de gauche (version imprimée en 2006)
Supprimer : *Carte 4420*
Remplacer par : *Carte 4935*

(A2019-008.20)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 1 — Paragraphe 162, après « alors qu'ailleurs, la profondeur varie de »
Supprimer : 6 à 8 pieds (1,8 à 2,4 m)
Remplacer par : 2 à 8 pieds (0,6 à 2,4 m)

(A2019-008.21)
(Édition mensuelle n° 05/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

ATL 108 — GOLFE DU SAINT-LAURENT (PARTIE SUD-OUEST),
PREMIÈRE ÉDITION, 2006

Chapitre 2 — Paragraphe 61, après « marques de jour »
Supprimer : orange fluorescent
Remplacer par : rouge fluorescent

(Q2018-056.1)
(Édition mensuelle n° 02/19)

Chapitre 3 — Après le paragraphe 22
Supprimer : *Cartes 4404, 4437*
Remplacer par : *Cartes 4938, 4404*

(A2019-008.22)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 3 — Après le paragraphe 25
Supprimer : *Carte 4437*
Remplacer par : *Carte 4938*

(A2019-008.23)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 3 — Paragraphe 28
Supprimer : *(carte 4443)*

(A2019-008.24)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Page 62 — Haut de la page, colonne de gauche (version imprimée en 2006)
Supprimer : *Carte 4437*
Remplacer par : *Carte 4938*

(A2019-008.25)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 3 — Après le paragraphe 43
Supprimer : *Cartes 4437, 4443*

(A2019-008.26)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Pages 64 et 66 — Haut de la page, colonne de gauche (version imprimée en 2006)
Supprimer : *Cartes 4437, 4443*
Remplacer par : *Carte 4938*

(A2019-008.27)
(Édition mensuelle n° 05/19)

Chapitre 3 — Paragraphe 47

Supprimer : « Le deuxième tronçon ... feu postérieur repose sur une
marque de jour blanche avec une bande rouge. »

Remplacer par : Le deuxième tronçon, jalonné par des **bouées**, s'oriente
vers un endroit situé immédiatement au Nord de
Stonehouse Point, là où commence le troisième tronçon. La
rivière est **balisée** d'aussi loin que Trenton.

(A2019-008.1)
(Édition mensuelle n° 01/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

**ATL 108 — GOLFE DU SAINT-LAURENT (PARTIE SUD-OUEST),
PREMIÈRE ÉDITION, 2006**

Chapitre 3 — Attenant au paragraphe 47, supprimer le pictogramme de feu.

(A2019-008.2)
(Édition mensuelle n° 01/19)

Chapitre 3 — Paragraphe 63
Supprimer : « Un feu (920) ... dans les approches. »

(A2019-008.3)
(Édition mensuelle n° 01/19)

Chapitre 3 — Attenant au paragraphe 63, supprimer le pictogramme de feu.

(A2019-008.4)
(Édition mensuelle n° 01/19)

Chapitre 3 — Paragraphe 179
Supprimer : « Le quai Holman ... le long de l'extrémité du quai. »
Remplacer par : Le **quai Holman**, d'une longueur de 135 m et d'une largeur de 22 m, offre des profondeurs variant entre 1,5 et 2,4 m le long des derniers 90 m du côté Est. La profondeur pour accéder au quai est de 2 m, mais il y a une profondeur de 1,9 m à 50 m à l'Est de l'extrémité du quai.

(A2019-008.5)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 4 — Paragraphe 188
Supprimer : **quai** public
Remplacer par : quai en ruine

(Q2019-015.1)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 4 — Paragraphe 266
Supprimer : « Les quais sont en ruine. »
Remplacer par : Le quai en ruine est fermé à la navigation et interdit d'amarrage et de s'y approcher à moins de 65,6 pi (20 m).

(Q2019-009.1)
(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 4 — Supprimer le paragraphe 267
Remplacer par : ²⁶⁷ Un **brise-lames**, d'une longueur de 262 pi (80 m), abrite l'ancienne aire d'accostage du traversier. Un duc d'Albe est situé à 49 pi (15 m) à l'Est du brise-lames.

(Q2019-009.2)
(Édition mensuelle n° 03/19)